

RECAPITULATIF DAP MEDICAMENT EVOLOCUMAB - EXEMPLAIRE PATIENT

DAP N° : evo-I-991085333-01-072-0000-1601482974 Transmise et reçue le : 30/09/2020 à 18:23

PRESCRIPTEUR

Prénom et nom : ALBERT COEUR Raison sociale :
Numéro AM : 991085333

BENEFICIAIRE DE LA PRESCRIPTION ET ASSURE

Bénéficiaire : CHRISTINE MUSSO Date de naissance : 23/10/1953
Assuré : CHRISTINE MUSSO Régime : Régime Général
Numéro de Sécu. : 2531083069031 Caisse : Caisse Primaire de l'ARDECHE - Centre 0000

Le patient souffre de : **Hypercholestérolémie familiale hétérozygote**

Le patient nécessite-t-il une prise en charge par LDL-aphérèse ? **Non**

Quel(s) traitement(s) hypolipémiant(s) médicamenteux le patient reçoit-il ?

- Simvastatine

Le patient reçoit-il une statine à dose maximale tolérée ? **Non**

Le patient présente-t-il une contre-indication ou une intolérance au traitement par statine ? **Non**

Le taux de LDL-cholestérol du patient est-il contrôlé par les traitements hypolipémiants ? **Non**

Préciser le dernier taux connu de LDL-c : **2 g/l**

Evolocumab est-il prescrit en association aux traitements hypolipémiants médicamenteux en cours ? **Non**

La présente demande fait l'objet d'un constat de non-respect des indications thérapeutiques remboursables ou de l'autorisation de mise sur le marché. Cette demande est transmise au service médical pour avis avant notification de la décision. Une décision motivée vous sera notifiée dans les 15 jours à compter de la réception de la présente demande. La non-réponse de l'organisme dans ce délai équivaut à un accord.

Vous êtes informé que le constat de non-conformité résulte d'un algorithme appliqué aux données qui ont été communiquées à l'assurance maladie par votre médecin, dans le respect des critères définis par la HAS et des conditions administratives nécessaires, et cela sans qu'une personne n'intervienne dans le processus de décision. En application de l'article R311-3-1-1 du CRPA, vous pouvez obtenir communication des règles définissant cet algorithme et les principales caractéristiques de sa mise en œuvre auprès du Directeur ou du DPO de votre caisse. Vous pouvez également saisir la CADA selon les modalités prévues par l'article R 343-1 du CRPA en cas de refus de l'administration de communiquer ces informations.

La gestion de votre demande nécessite le traitement de données personnelles vous concernant par l'Assurance Maladie dans le respect du principe de confidentialité. Les données sont conservées pour les durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation. Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vont concerner auprès du Directeur de votre organisme de rattachement, de son Délégué à la Protection des Données ou sur votre compte ameli. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page protection des données du site www.ameli.fr. En cas de difficultés dans l'application de vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.